

COMMUNE DE MELLE
PLAN LOCAL D'URBANISME
PLAN DE ZONAGES

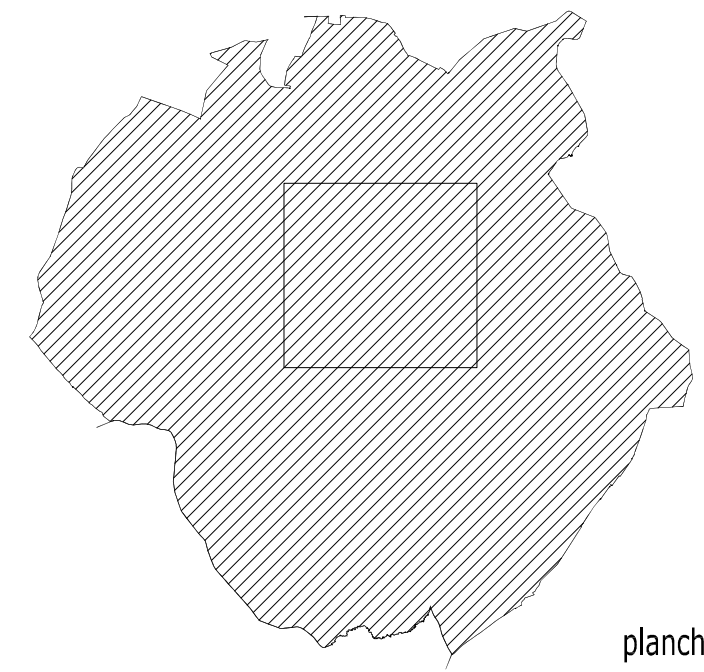


planche 1

CONFORME AU DOCUMENT	Arrêté le : 8 septembre 2003
	Approuvé le : 18 décembre 2007
	Exécuté le :

2024095 2007



Réf. Echelle : 1/5000

EMPLACEMENTS RESERVES			
N° réf	Nature	Dimensions	Bénéficiaire
1	Création de cheminements piétons Sentier "Pierres et Nature"	largeur: 2.50m environ	Commune
2	Création d'une aire de stationnement Aménagement d'entrée de bourg	largeur: 5.00 m environ	Commune

COMMUNE DE MONTHAULT

COMMUNE DE SAINT-GEORGES-
DE-REINTEMBault

COMMUNE DE LOUVIGNE-DU-DESERT

LÉGENDE

- +--- Limite communale
- Limite de zone ou de secteur
- Zone ou secteur
- Voie existante ou projetée avec marge de recul
- Réserve pour service public: n° d'opération (se reporter au tableau en encart du plan)
- Secteur ou bâtiment soumis à permis de démolir et n° (se reporter à l'annexe 3 pour plan de détail)
- Droit de préemption Urbain
- Espaces boisés à protéger, à créer ou à conserver: TC (art.L.150.1 du Code de l'Urbanisme)
- Haies bocagères à protéger en application de l'article L.123.1 alinéa 7 du code de l'urbanisme
- ZERC
- Ruisseau

SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

- A4 Servitude concernant les terrains riverains des cours d'eau non domaniaux
- A5 Servitude relative aux canalisations publiques d'eau potable ou d'assainissement
- I4 Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques HTA (Pour les lignes HTA et BT se reporter au plan 1/10000ème annexé au tableau des servitudes en annexe 1)
- T7 Servitude aéronautique établie à l'extérieur des zones de dégivrage

